



1. Examen de l'ordre du jour du conseil du 8 novembre 2021 et désignation des rapporteurs.
2. Zone Eurolacq 2 : vente du lot 5 C à M. DUPLAA.
3. Mourenx : vente d'un terrain à la SCI Mourenx Immobilier pour l'implantation d'un magasin Leclerc Sport.
4. Cotisations, participations financières statutaires et subventions aux associations et organismes divers pour 2022.
5. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau au titre de 2021.
6. Rapport développement durable 2020 : modalités de diffusion.
7. Recrutement par voie contractuelle d'un chef d'équipe collecte déchets et maintenance.
8. Information au Bureau concernant des marchés (procédures adaptées).
9. Autorisation donnée au Président de signer un avenant de transfert.

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 8 NOVEMBRE 2021 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 8 novembre prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

2. ZONE EUROLACQ 2 : VENTE DU LOT 5 C A M. DUPLAA

Dans un courrier en date du 7 septembre 2021 adressé à M. le Président, M. Gilles DUPLAA, représentant de la société DUPLAA Piscine, exprimait son souhait d'acquérir le lot 5C de la zone Eurolacq 2 d'une superficie de 1 824 m².

M. Gilles DUPLAA reprend l'entreprise familiale actuellement implantée sur la commune de Bougarber en location. Depuis 20 ans, l'entreprise DUPLAA réalise des piscines, rénove des bassins, commercialise et répare du matériel de fonctionnement, commercialise des produits de traitement de l'eau.

M. DUPLAA souhaite pérenniser et développer son activité en devenant propriétaire de ses propres locaux. Son projet est de créer un lieu qui rassemblerait à la fois un magasin de vente, un lieu de stockage avec un atelier et un show-room pour développer l'activité spa, sauna et hammam. L'entreprise compte actuellement trois personnes, il est prévu au moins deux recrutements à terme.

Le bureau émet un avis favorable à cette vente.

3. MOURENX : VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI MOURENX IMMOBILIER POUR L'IMPLANTATION D'UN MAGASIN LECLERC SPORT

M. ROMAN, propriétaire du magasin Leclerc à Mourenx, souhaite faire évoluer son enseigne « EFFET DE MARQUES » implantée à l'entrée du centre-ville de Mourenx. Actuellement locataire, il lui est difficile d'entreprendre des travaux de transformation. Il souhaite donc acquérir la parcelle cadastrée, à Mourenx, AB 5, d'une superficie de 3 369 m². Cette parcelle, située avenue Charles Moureu à côté des anciens locaux de Lagune, offre une belle vitrine en entrée de ville. Elle est classée en zone UB, et est hors du PPRT et du PPRI.

M. ROMAN envisage de réaliser un bâtiment de 1 140 m² environ dont 800 m² de surface de vente, 240 m² de réserves et 100 m² de locaux sociaux. Le parking comprendrait un minimum de 40 places.

EFFET DE MARQUES emploie actuellement 3 personnes, il est prévu 2 recrutements supplémentaires à terme.

Le bureau émet un avis favorable à cette vente.

4. COTISATIONS, PARTICIPATIONS FINANCIERES STATUTAIRES ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS POUR 2022

Les propositions de subventions, cotisations et participations sont présentées au bureau.

5. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU AU TITRE DE 2021

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par la commune de Saint-Boès, pour le compte d'une association implantée sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

6. RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2020 : MODALITES DE DIFFUSION

Le rapport présenté dresse le bilan annuel de la situation de la communauté de communes de Lacq-Orthez en matière de développement durable.

A la fois interne et territoriale, l'analyse menée dans le rapport 2020 de la CCLLO passe en revue les pratiques de ses services et l'impact local de ses politiques publiques, au regard des grands objectifs transversaux du développement durable, sociaux, économiques, environnementaux, à concilier dans chacune de ses actions.

Les modalités de diffusion sont évoquées.

Le bureau prend note de ces éléments.

7. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE D'UN CHEF D'EQUIPE COLLECTE DECHETS ET MAINTENANCE

Afin de pourvoir le poste de chef d'équipe collecte déchets et maintenance du service déchets au sein du pôle environnement, (cadre C de la Fonction publique territoriale), une vacance d'emploi a été déclarée et un appel à candidature a été publié sur le site emploi-territorial.fr

Au regard de l'absence de candidature titulaire, le jury propose de retenir un agent contractuel qui possède une expérience professionnelle probante et qui se distingue par une capacité de management d'équipe remarquable.

*C'est ainsi qu'en référence à l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide **de recruter** un agent contractuel de niveau C de la fonction publique territoriale pour 1 ans renouvelable à compter du 1er novembre 2021, dont le profil correspond à la nature des fonctions et aux besoins du service.*

8. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Formations informatiques pour le groupement de commandes de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- Prestations de services sportifs saison sportive 2021-2022 – Section paloise,
- Prestations de services sportifs saison sportive 2021-2022 – EBPLO,
- Prestations de services sportifs saison sportive 2021-2022 – Championnat voitures électriques au circuit de Pau-Arnos,
- Prestations de services sportifs saison sportive 2021-2022 – USO Basket.

9. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT SUIVANT :

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant de transfert au marché relatif aux travaux de fauchage mécanique des voies sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez – Lot 2 fauchage des chemins du Plan local de randonnées. Le 29 septembre 2021, l'entreprise LAGIERE Jean-François a changé de statut et devient la **SAS LAGIERE**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 131 chemin Sainte-Marie, 64300 BONNUT, représentée par M Jean-François LAGIERE agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que Président. Les clauses du marché initial demeurent inchangées.
